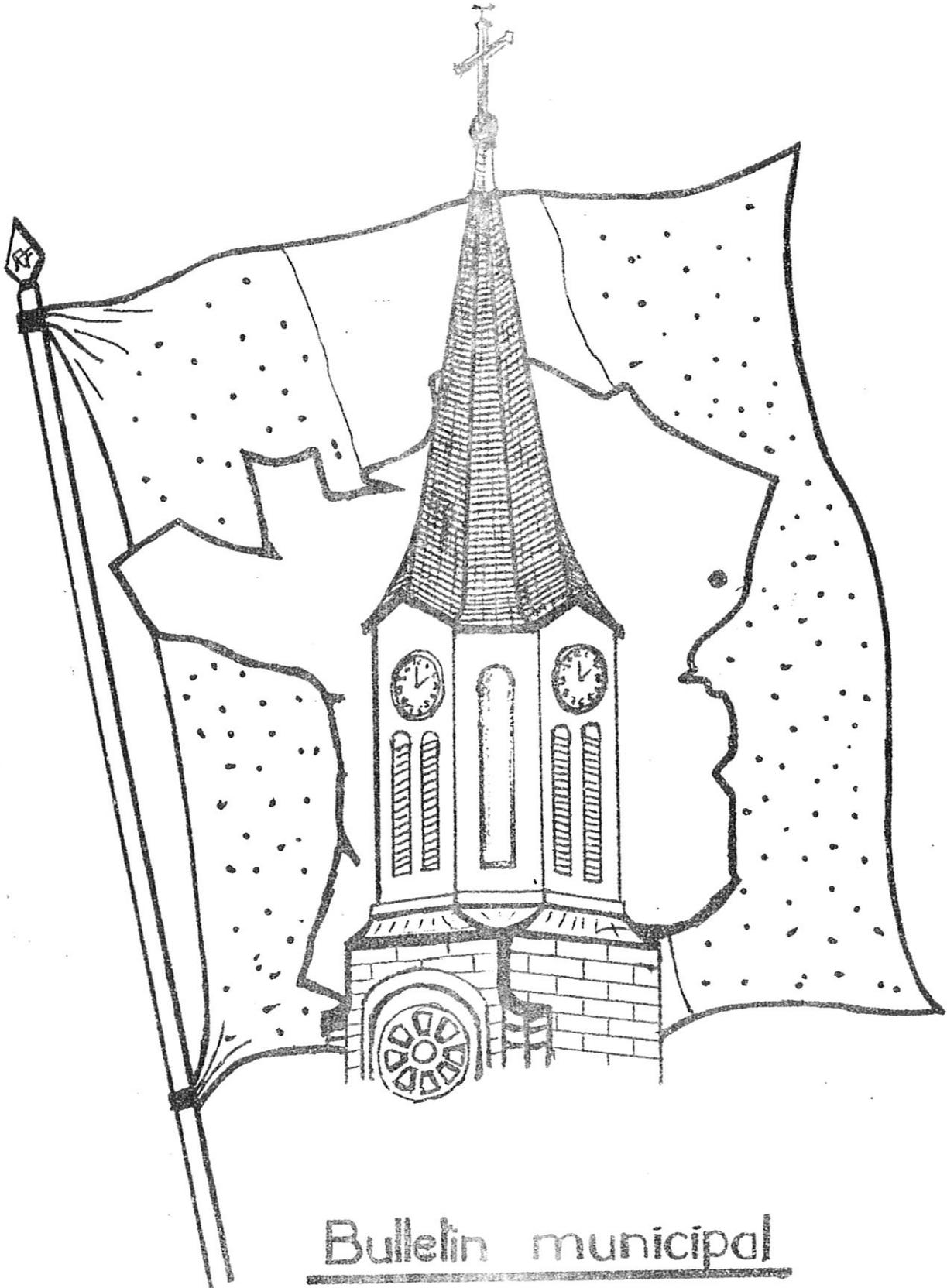


SENTHEIM

Un bourg d'ALSACE



Bulletin municipal

Commune de S E N T H E I M

PULLETIN MUNICIPAL No 1

LE MOT DU MAIRE

" A la recherche d'intéresser les "Sentheimois" à la vie communale, de créer un dialogue permanent entre la municipalité et la population , de faire connaître les soucis des conseillers dans l'exécution de leur fonction municipale, notre premier BULLETIN d'INFORMATION, le BULLETIN MUNICIPAL , a vu le jour et je suis très heureux de pouvoir vous le présenter.

Certes ce n'est qu'un tout premier essai et il faudra le remodeler par la suite, j'en suis convaincu. Mais, en attendant son mûrissement, il réalise mon vœu le plus cher, celui de CREER UN TRAIT d'UNION entre la municipalité et la population dans le souci d'informer et de documenter chacun utilement, d'établir en un mot, une compréhension réciproque, aux fins de me permettre de vous faire apprécier nos réalisations locales et d'encourager nos efforts dans ce sens par vos suggestions.

Jusqu'à présent tout contact de maire à administré résultait essentiellement de formulation de réclamations.....ne croyez vous pas qu'un DIALOGUE PERMANENT , illustré par notre bulletin communal, profiterait hautement à la marche progressive de notre village dans la voie de la modernisation ?

Pour ma part, je crois fermement qu'en vous associant aux préoccupations municipales , nous pourrions dans un temps très proche réaliser bien des espoirs et partager alors nos satisfactions dans la perspective d'un développement harmonieux de notre petit bourg. "

André SCHUFFENECKER, maire de SENTHEIM

RENSEIGNEMENTS UTILES

Jours et heures de réception du Maire

lundi et jeudi entre 17 h 30 et 18 h 30 - samedi de 11 à 12 h

Heures de Bureau de la Mairie (heures de réception du public)

tous les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30
à l'exception des mardis et samedis après-midis.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Voici par ordre alphabétique les membres du conseil municipal de SENTHEIM(élections des 14 et 21 mars 1971)

1.M. Alain EHRET	employé MDPA	33 ANS
2.M. Joseph EHRET	employé MDPA	52
3.M. Armand EMBERGER	chef de service	42
4.M. Fernand FARNY	commerçant	48
5.M. René HATTENBERGER	garagiste	43
6.M. François KIEFFER	employé MDPA	52
7.Melle Mathilde KNECHT	assistante sociale	25
8.M. Dr Jean LIEB	médecin	45
9.M. Raymond MATTAUER	principal de C.E.S.	49
10.M. SCHEUBEL Charles	employé agricole	58
11.M. André SCHUFFENECKER	employé MDPA	48
12.M. Jacques SCHWARTZ	commerçant	42
13.M. Gérard SUTTER	préparateur en pharmacie	29

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

FINANCES-BUDGET: MM. Alain EHRET, Armand EMBERGER, Fernand FARNY, René HATTENBERGER, Raymond MATTAUER, Jacques SCHWARTZ

VOIERIE - URBANISME - EAU - ELECTRICITE - ASSAINISSEMENT

MM. Alain EHRET, Joseph EHRET, Fernand FARNY, René HATTENBERGER, François KIEFFER, Jacques SCHWARTZ

ENSEIGNEMENT - HYGIENE - SPORTS, JEUNESSE et TOURISME

Melle M. KNECHT, MM. Joseph EHRET, Dr Jean LIEB
Raymond MATTAUER et Gérard SUTTER

DOMAINES - FORETS - AGRICULTURE - ALLOCATIONS FAMILIALES AGRICOLES

MM. Joseph EHRET, François KIEFFER et Charles SCHEUBEL

BATIMENTS COMMUNAUX - CIMETIERE

MM. Alain EHRET, Fernand FARNY, René HATTENBERGER
Jacques SCHWARTZ

IMPOTS DIRECTS (membres nommés par la Direction départementale des Impôts)

TITULAIRES: MM. Joseph DITNER, Fernand FARNY, René HATTENBERGER
Albert KELLER, Marcel MATTAUER, Auguste SCHNEBELEN

SUPPLEANTS: MM. Germain BILVES, Charles BRINGY, Paul BRODHAG,
Alain EHRET, Gérard SUTTER, Robert ESSNER

CONSEILLER DES ORPHELINS: M. Dr Jean LIEB
SUPPLEANT M. Gérard SUTTER

DELEGUES au SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE MASEVAUX

Melle KNECHT et M. Armand EMBERGER

DELEGUES au SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA ZONE INDUSTRIELLE

MM. R. MATTAUER et J. SCHWARTZ

DELEGUES au SYNDICAT INTERCOMMUNAL de l'USINE d'INCINERATION

MM. Joseph EHRET et Jacques SCHWARTZ

LE SECRETAIRE DE MAIRIE VOUS PARLE

Dans cette rubrique, le secrétaire de mairie traitera des problèmes pouvant intéresser un grand nombre de personnes, donnera des renseignements utiles sur des formalités administratives souvent méconnues ou ignorées et tâchera de conseiller utilement la population.

* FRANCHISE POSTALE *

Les lettres adressées à un des organismes suivants bénéficient de la FRANCHISE POSTALE et ne sont donc pas à affranchir, puisque les P.T. les acheminent gratuitement:

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE	
CAISSE REGIONALE d'ASSURANCE MALADIE	2, rue Lobstein 67 STRASBOURG
CAISSE REGIONALE d'ASSURANCE VIEILLE	SSE 18 rue de Berne 67 STRASBOURG
CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE	5 rue de la Gare 68 COLMAR
CAISSE DE SECOURS MINIERE	MULHOUSE
ETC	

* LA CARTE NATIONALE d'IDENTITE *

La validité de la carte est de 10 ANS.

En cas de première demande de C.N.I.: se munir du livret de famille, d'une pièce justifiant la nationalité française (passeport, par exemple) - 2 photographies et 1 timbre fiscal de 10 F

En cas de renouvellement de la C.N.I.

présenter la carte périmée, 2 photographies et 1 timbre fiscal de 10 F

En cas de perte de la C.N.I.

s'adresser à la mairie, qui consignera la perte de la C.N.I. sur un formulaire spécial, à joindre à la demande de la nouvelle carte.

Les demandes de délivrance ou de renouvellement de C.N.I. pour des MINEURS devront être contresignées par le représentant légal (père, mère ou tuteur)

Il est conseillé de faire ses demandes de C.N.I. ou de renouvellement de C.N.I. à temps et de ne pas attendre l'approche des vacances.

La C.N.I. est valable pour le franchissement des frontières de la plupart des pays de l'Europe Occidentales (Allemagne, Suisse, Autriche, Italie, Espagne, Luxembourg, Belgique, Pays-Bas, Grande-Bretagne) ainsi que la YOUGOSLAVIE.

Les mineurs non accompagnés de leur représentant légal devront, à la sortie du territoire métropolitain, être en possession d'une autorisation paternelle (délivrée par la Mairie) Validité de cette attestation: 5 ANS.

VOTRE COMMUNE A TRAVERS QUELQUES CHIFFRES

Nombre d'habitants: 1047 (recensement officiel 1968)

Superficie du ban communal: 618 ha 08 ares 39 centiares

dont propriétés communales 138 ha 59 ares 36 centiares

et 27 ha 85 ares 10 centiares
(Domaine public non numéroté)

QUELQUES DATES-SOUVENIRS de 1971

- 14 et 21 mars élections municipales
- 26 mars élection du Maire et de l'Adjoint
- 4 avril inauguration de la salle rénovée de la Maison des Oeuvres
- 25 avril confirmation d'enfants par Msgr JOHNER
vicaire épiscopal
- 16 mai la Chorale Ste-Cécile en excursion en FORET-NOIRE
- 3 juillet Feu de la St-Jean sur la hauteur de MORTZWILLER
- 4 juillet Installation du Sous-Lieutenant Gilbert EHRET
comme chef de corps des sapeurs-pompiers
- 12 septembre 45e Congrès de la Ligue d'Alsace des Echecs
- 14 novembre Soirée de Variétés de la Chorale Ste-Cécile
avec le SANTA-SHOW

HABITANTS DE SENTHEIM !

Vous avez vu et lu notre premier BULLETIN MUNICIPAL. Nous serions heureux d'avoir votre jugement. Faites-nous part de vos SUGGESTIONS, REMARQUES, OBSERVATIONS et CRITIQUES CONSTRUCTIVES, afin de nous permettre d'améliorer la présentation, la qualité et le contenu de notre BULLETIN. Il y a certainement des imperfections, des omissions, à vous de nous les soumettre !

Ce BULLETIN MUNICIPAL n'est pas l'exclusive de la municipalité, il est votre BULLETIN. Tous ceux qui désirent collaborer à la rédaction de notre BULLETIN MUNICIPAL sont les bienvenus. Ecrivez des articles susceptibles d'intéresser les lecteurs. Les articles devront être signés par leurs auteurs, qui assumeront d'ailleurs l'entière responsabilité de leurs écrits.

Les dirigeants de sociétés pourront faire connaître leurs associations. On pourra exprimer son opinion sur tel ou tel problème local (sans polémique): protection de l'environnement, par exemple.

Les articles doivent être déposés à la MAIRIE, au moins quinze jours avant la parution du B.M. dans lequel l'article devra être inséré.

Les responsables du BULLETIN MUNICIPAL souhaitent trouver parmi la population des collaborateurs et des aides bénévoles pour mener à bien leur mission d'information.

QUELQUES ADRESSES UTILES POUR TOUT LE MONDE

CENTRE DE SECOURS (lutte contre l'incendie) MASEVAUX

TEL. 37.40.60 ou 37.40.14

BRIGADE DE GENDARMERIE MASEVAUX TEL. 37.40.39

AMBULANCES; GLANTZMANN MASEVAUX TEL. 37.40.29

WALTER OBERBUCK TEL. 37.50.06

BOBETABUS MASEVAUX TEL. 37.40.71

THANN TEL. 37.00.70

HOPITAUX CIVILS MULHOUSE (HASENRAIN) TEL. 45.12.01
